

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 05/247 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER LES AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DU COLLEGE DU FINOSELLO A AJACCIO

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, et le vingt six novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALIBERTINI Rose, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DOMINICI François, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme CASTELLANI Pascaline
M. ALESSANDRINI Alexandre à M. DOMINICI François
Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme ANGELI Corinne à M. MARTINETTI Jean-Charles
Mme BURESI Babette à Mme GORI Christiane
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
M. CHAUBON Pierre à M. GUAZZELLI Jean-Claude
Mme DELHOM Marielle à M. OTTAVI Antoine
M. FELICIAGGI Robert à M. MONDOLONI Jean-Martin
Mme FILIPPI Geneviève à M. GUAZZELLI Jean-Claude
Mme GUERRINI Christine à Mme BIANCARELLI Gaby
M. MARCHIONI François-Xavier à Mme MOZZICONACCI Madeleine
Mme NATALI Anne-Marie à Mme SUSINI Marie-Ange
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mlle PIERI Vanina à M. LUCIANI Jean-Louis
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale
Mme SCIARETTI Véronique à Mme COLONNA Christine
Mme SCOTTO Monika à M. GALLETTI José
M. SISCO Henri à Mme COLONNA-VELLUTINI Dorothee
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme PROSPERI Rose-Marie.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/08 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** la délibération n° 97/121 AC de l'Assemblée de Corse du 8 décembre 1997 habilitant le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les marchés de travaux relatifs à la construction du Collège du Finosello,
- VU** les délibérations n° 02/254 AC de l'Assemblée de Corse du 26 septembre 2002 et n° 02/398 AC de l'Assemblée de Corse du 16 décembre 2002 habilitant le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les marchés de travaux relatifs à la construction du Collège du Finosello,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

HABILITE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les avenants aux marchés de travaux pour la construction du Collège du Finosello à Ajaccio tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération, pour un montant de 368 951,62 Euros et à prolonger le délai contractuel.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Ajaccio, le 26 novembre 2005

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse


Camille de ROCCA SERRA

ANNEXE



Objet : Habilitation du Président du Conseil Exécutif à signer les avenants aux marchés de travaux ainsi que l'avenant de prolongation des délais contractuels pour la construction du collège du FINOSELLO à Ajaccio.

I – NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE

Le projet de construction d'un collège a été inscrit en 1992 au Plan de Développement de la Corse, et en 1994 au Schéma Prévisionnel des Formations.

Par délibération n° 97/121 AC, en date du 8 décembre 1997, l'Assemblée de Corse confirme son engagement et décide de son implantation sur le territoire de la Commune d'Ajaccio et y adjoint un COSEC (financé à hauteur de 450 000 € par la Ville).

Ce nouvel établissement, d'une capacité de 800 élèves et de 120 en SEGPA, d'une superficie de 8 780 m², permettra de remplacer l'actuel bâtiment à structure métallique, tout en le modernisant.

Sa structure pédagogique comprendra :

- des Sections d'Enseignement Général,
- des Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA).

La maîtrise d'œuvre du projet de construction a été confiée au cabinet BARBE-ADOUE- Architecture - associé aux bureaux d'études SINETIC (fluides) et BARTOLI (structure).

Le contrôle technique est confié à la société APAVE SUD. La mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé est assurée par Monsieur Jean-Jacques PAOLETTI. La mission d'Ordonnancement de Pilotage et de Coordination (OPC) est assurée par Monsieur Roger CROCHET.

II - OBJET DE L'AVENANT

Par délibérations n° 02/254 AC du 26 septembre 2002 et n°02/398 AC du 16 décembre 2002, l'Assemblée de Corse a habilité le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les marchés de travaux relatifs à la construction du collège du FINOSELLO à Ajaccio.

Le présent rapport a pour objet de présenter les avenants aux marchés de travaux relatifs aux lots :

- n° 02 : Gros-œuvre,
- n° 04 : Etanchéité,
- n° 05 : Menuiserie métallique,
- n° 06 : Métallerie,
- n° 07 : Menuiserie bois,
- n° 08 : Brise soleil,
- n° 09 : Plâtrerie,
- n° 10 : Revêtement sols durs,
- n° 17 : Courants forts

et l'avenant de prolongation du délai contractuel.

Les travaux supplémentaires concernent des prestations complémentaires ou modificatives à réaliser pour améliorer le projet de base et font suite aux demandes du maître d'ouvrage, des utilisateurs, des concepteurs et du bureau de contrôle technique.

Marché n°216.2002 passé avec l'entreprise VENDASI

- réalisation de fondations spéciales des logements de fonction par micropieux,
- travaux de démolition et remplacement du dalot existant côté logement,
- prolongation et réalisation de busage,
- travaux modificatifs dans cuisine et salle des restaurant,
- travaux de sciage ou carottage dans ouvrages en béton,
- augmentation du coût des aciers

travaux complémentaires : 198 197,25 €
travaux modificatifs : - 2 864,63 €

montant HT de la plus value :	195 332,62 €
--------------------------------------	---------------------

Marché n° 218/2002 passé avec l'entreprise CORSE ETANCHEITE

- réalisation de travaux pour habillage des poutres en béton,
- travaux de désenfumage de l'escalier A,
- suppression de la mise en place de l'étanchéité du vestiaire

travaux complémentaires : + 13 250,00 €
travaux modificatifs : - 3 666,25 €

montant HT de la plus value :	9 583,75 €
--------------------------------------	-------------------

Marché n° 233/2002 passé avec l'entreprise VALENTI

- fourniture et pose de châssis de désenfumage supplémentaires dans le gymnase,
- fourniture et pose de châssis supplémentaires dans le logement du gardien,
- fourniture et pose supplémentaire d'une imposte, d'une menuiserie (escalier G) et d'une porte (logement du gardien)
- suppression de la fourniture et de la pose de cylindre

travaux complémentaires : 20 565,00 €
travaux modificatifs : - 256,10 €

montant HT de la plus value	20 308,90 €
------------------------------------	--------------------

Marché n° 234/2002 passé avec l'entreprise SUD METALLERIE

- réalisation de garde corps supplémentaire (escalier intérieur),
- réalisation et mise en conformité de garde corps (escalier G),

travaux complémentaires : 11 349,50 €
travaux modificatifs : -

montant HT de la plus value	11 349,50 €
------------------------------------	--------------------

Marché n° 235/2002 passé avec l'entreprise SICAB

- fourniture et mise en place de tous les cylindres de portes sur organigramme personnalisé (type expert),
- fourniture et mise en place de blocs portes dans le logement du gardien,
- suppression de la fourniture et mise en place des casiers élèves,
- fourniture et mise en place d'un bloc porte de la distribution des locaux,
- fourniture et mise en place de blocs portes de la distribution des locaux

travaux complémentaires : 37 212,00 €
travaux modificatifs : - 14 750,00 €

montant HT de la plus value	22 462,00 €
------------------------------------	--------------------

Marché n° 219/2002 passé avec l'entreprise ATS

- travaux de transformation des brises-soleil pour mise en conformité,

travaux complémentaires : 19 800,00 €
travaux modificatifs : - €

montant HT de la plus value	19 800,00 €
------------------------------------	--------------------

Marché n° 220/2002 passé avec l'entreprise GABILLAUD

- réalisation de travaux suite à modification dans le logement du gardien,
- réalisation de gaines de désenfumage,
- réalisation de gaines techniques,

travaux complémentaires : 38 837,60 €
travaux modificatifs : -

montant HT de la plus value :	38 837,60 €
--------------------------------------	--------------------

Marché n° 236/2002 passé avec l'entreprise SANTUNIONE

- réalisation d'une forme adhérente conforme au DTU dans les locaux cuisine et les douches

travaux complémentaires : 15 317,50 €
travaux modificatifs : -

montant HT de la plus value	15 317,50 €
------------------------------------	--------------------

Marché n° 226/2002 passé avec l'entreprise EGA

- réalisation de travaux suite à la modification dans le logement du gardien

travaux complémentaires :	8 630,00 €
travaux modificatifs :	-

montant HT de la plus value	8 630,00 €
------------------------------------	-------------------

Le total des plus values s'établit à :

Travaux complémentaires :	363 158,85 €
Travaux modificatifs :	21 536,98 €
Total HT	341 621,87 €
TVA 8 %	<u>27 329,75 €</u>

TOTAL TTC	368 951,62 €
------------------	---------------------

III - PASSATION DES AVENANTS

Compte tenu des éléments qui précèdent, le montant de chaque marché est porté au total suivant :

Marché n° 216.2002 entreprise VENDASI

Marché initial hors taxes	4 020 347,04
Avenant n° 1	195 332,62
Nouveau montant Hors Taxes	4 215 679,66
TVA 8 %	337 254,37
Nouveau montant TTC	4 552 934,03

Soit une augmentation d'environ 4,86 %

Marché n° 218.2002 entreprise CORSE ETANCHEITE

Marché initial Hors taxes	437 210,20
Avenant n° 1	9 583,75
Nouveau montant hors taxes	446 793,95
TVA 8 %	35 743,52
Nouveau montant TTC	482 537,47

Soit une augmentation d'environ 2,19 %

Marché n° 233.2002 entreprise VALENTI

Marché initial hors taxes	567 872,39
Avenant n° 1	20 308,90
Nouveau montant Hors taxes	588 181,29
TVA 8 %	47 054,50
Nouveau montant TTC	635 235,79

Soit une augmentation d'environ 3,58 %

Marché n° 234.2002 passé avec l'entreprise SUD METALLERIE

Marché initial hors taxes	149 911,58
Avenant n° 1	11 349,50

Nouveau montant Hors taxes	161 261,08
TVA 8 %	12 900,89
Nouveau montant TTC	174 161,97

Soit une augmentation d'environ 7,57 %

Marché n° 235.2002 - SICAB

Marché initial hors taxes	411 000,00
Avenant n° 1	22 462,00
Nouveau montant Hors taxes	433 462,00
TVA 8 %	34 676,96
Nouveau montant TTC	468 138,96

Soit une augmentation d'environ 5,47 %

Marché n° 219.2002 - ATS

Marché initial hors taxes	153 760,00
Avenant n° 1	19 800,00
Nouveau montant Hors taxes	173 560,00
TVA 8 %	13 884,80
Nouveau montant TTC	187 444,80

Soit une augmentation de 12,88 %

Marché n° 220.2002 - GABILLAUD

Marché initial hors taxes	295 324,64
Avenant n° 1	38 837,60
Nouveau montant Hors taxes	334 162,24
TVA 8 %	26 732,98
Nouveau montant TTC	360 895,22

Soit une augmentation d'environ 13,15 %

Marché n° 236.2002 - SANTUNIONE

Marché initial hors taxes	311 068,10
Avenant n° 1	15 317,50
Nouveau montant Hors taxes	326 385,60
TVA 8 %	26 110,85
Nouveau montant TTC	352 496,45

Soit une augmentation d'environ 4,92 %

Marché n° 226.2002 - EGA

Marché initial hors taxes	497 887,00
Avenant n° 1	8 630,00
Nouveau montant Hors taxes	506 517,00
TVA 8 %	40 521,00
Nouveau montant TTC	547 038,36

Soit une augmentation de 1,73 %

Le montant TTC des nouveaux avenants est de **368 951,62 €** et porte le montant global des marchés de **10 897 360,28 €** (avec avenants n° 1) à **11 266 311,90 €**, soit une augmentation moyenne de **3,38 %**.

Conformément à l'article 8 de la loi n° 95/127 du 8 février 1995, les projets d'avenant entraînant une augmentation supérieure à 5 % ont été soumis le 4 octobre 2005 à la Commission d'Appel d'Offres et ont reçu un avis favorable.

IV - DELAIS

Pour tenir compte de ces travaux supplémentaires, de la complexité de l'ouvrage et d'un certain nombre d'aléas :

- les intempéries (30 jours prévus initialement sur le délai contractuel, 110 jours en réalité). La prestation du lot Gros Œuvre se déroulant en période hivernale, le nombre de jours d'intempéries a été plus important. Durant cette période, la marche du chantier a été retardée.
- Les cas de force majeure : grève de la SNCM (5 jours préjudiciables à l'entreprise), délai de livraison allongés, retardant la livraison des éléments à importer dans l'île.
- Les travaux supplémentaires : des demandes de modifications de programme par les utilisateurs (modification du logement du gardien, diverses modifications pour l'amélioration du confort et de la sécurité du bâtiment, application de nouvelles réglementations,) en cours actuellement, sont de nature à augmenter les délais de réalisation.
- Un mois de décalage pour la réalisation des plans de bornage du géomètre de la Mairie d'Ajaccio auquel s'ajoute un mois pour la libération des emprises du bâtiment,
- Un mois et demi pour des fondations spéciales des logements compte tenu de leur nouvelle implantation,

le délai contractuel de 26 mois est ainsi augmenté de 9,5 mois pour une réception des travaux prévu à la fin janvier 2006.

IV - BILAN FINANCIER PREVISIONNEL

Le bilan financier prévisionnel ci-joint est modifié en conséquence mais le montant total de 13 110 000 euros est conservé. Cette opération a été autorisée le 25 octobre 2001 par délibération n° 01/169 AC.

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

Construction du Collège du FINOSELLO**BILAN FINANCIER PREVISIONNEL**

(modifié en septembre 2005)

Maîtrise d'œuvre		1 131 130,05 €
Indemnités concepteurs non retenus		82 734,08 €
Contrôle technique		36 403,00 €
Marchés de travaux		
Base	10 897 360,28 €	
Avenant n° 1	368 951,62 €	
		11 266 311,90 €
Maîtrise de chantier (OPC)		41 826,67 €
Coordination hygiène et sécurité de chantier		19 774,27 €
Révisions		350 000,00 €
Aléas et tolérance		1 128 462,87 €
Divers : constitution de dossiers, relevés complémentaires		53 357,16 €
TOTAL		13 110 000,00 €

